



2030000 Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit

Prime de pause	2
Prime patronymique	2
Chèque-cadeau	2
Titre-repas	2
Indemnité de déplacement.....	2
Prime de fin d'année.....	2

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Prime de pause

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 8, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.

Prime patronymique

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 14, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.

Chèque-cadeau

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 18, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.

Titre-repas

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 21, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.

Indemnité de déplacement

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 6, 7, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.

Prime de fin d'année

CCT du 22 avril 2014 (122.588)

Fixation des règles générales applicables aux conditions de rémunération ou de travail.

Articles 1, 12, 25

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction.